

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-109 du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 septembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes Maryse GARIN, Catherine GERARD, Raphaëlle MAGGIOTTO, Dorothée LEGRAND, Françoise LETURCQ,

Mm Jean François LALY, Jacques MAURER, Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Eugène DELAMBRE, Guy ALEXANDRE, Patrick VISENTIN, Jean Charles DERUE, Daniel TABARY, Denis BIZART, Lionel ANTINORI, Gabriel TRANNIN, Patrice WELELE, Michel POUILLAUDE, Christophe DAMBRINE, Daniel BOUQUILLON.

Mme Dorothée LEGRAND, absente et excusée a été suppléée par M. Alain DEFRENNE,
M. Patrick VISENTIN, absent et excusé a été suppléé par M. Alain LESAGE,
M. Jean Charles DERUE, absent et excusé a été suppléé par M. Jean Louis COURTY,
M. Daniel TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. Georges DITTE,
M. Michel POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par M. Lionel DEMARLE,
M. Daniel BOUQUILLON, absent et excusé a été suppléé par Mme B. BUISSET,

Mme Maryse GARIN, absente et excusée a donné pouvoir à M. André LEJOSNE,
Mme Catherine GERARD, absente et excusée a donné pouvoir à Mme Anne Marie BARBIER,
Mme Raphaëlle MAGGIOTTO, absente et excusée a donné pouvoir à M. Fabien SELLIER,
Mme Brigitte MERLIN, absente et excusée a donnée pouvoir à M. Gérard DUE,
Mme Françoise LETURCQ, absente et excusée a donné pouvoir à M. Jacques CAPELLE
M. Jean François LALY, absent et excusé a donné pouvoir à M. Hervé COPIN.

Objet : Désignation du représentant de l'intercommunalité pour l'association du Réseau des Villes et Villages Numériques.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que l'intercommunalité du Sud Artois adhère à l'association du Réseau des Villes et Villages Numériques qui regroupe 6 EPCI dont l'intercommunalité du Sud Artois, 12 communes indépendantes et 6 syndicats représentant une population agglomérée de près de 560 000 habitants.

Monsieur le Président précise que l'association offre à ses adhérents la possibilité de disposer d'une plateforme Internet personnalisée en adéquation avec les besoins d'accessibilité et de mobilité, tout en leur permettant de promouvoir leur patrimoine et de communiquer avec leurs concitoyens en mettant en place les services de l'e-administration.

Pour notre territoire, l'association porte le site de l'intercommunalité et les différents sites communaux.

Monsieur le Président précise ensuite que l'intercommunalité du Sud Artois est représentée au sein du Conseil d'Administration par un représentant élu par l'assemblée délibérante et que cette représentation est habituellement dévolue au Vice-Président en charge du numérique.

Monsieur le Président propose de désigner Madame Anne Marie BARBIER pour occuper cette fonction.

Considérant la candidature unique de Madame Anne Marie BARBIER en tant que représentant élu de l'intercommunalité au sein du conseil d'administration de l'association du Réseau des Villes et Villages Numériques.

Considérant que le nombre de candidat en lice est identique au nombre de candidat à désigner, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder à un vote à main levée.

A l'issue de ce vote à main levée, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 78

Nombre de suffrages exprimés : 78

Majorité absolue : 40

A été élu à l'unanimité des suffrages exprimés et immédiatement installée dans ses fonctions représentant de l'intercommunalité au sein du conseil d'administration de l'association du Réseau des Villes et Villages Numériques : Madame Anne Marie BARBIER.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 septembre 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2020-109 du 14/09/2020

Election Représentant Association RVVN.